

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 12 décembre 1900, S. Exc. Don José Carrera, Ministre Résident *ad interim* de S. A. S. le Prince près le Gouvernement de S. M. la Reine Régente d'Espagne, a été autorisé à accepter et à porter la Grand-Croix de l'Ordre du Mérite Naval et la décoration de Commandeur de 1<sup>re</sup> classe de l'Ordre Royal de Charles III, qui lui ont été conférées par S. M. la Reine Régente d'Espagne.

Par Ordonnance du 19 décembre 1900, M. le Docteur Jules Richard, Conservateur des Collections scientifiques de Son Altesse Sérénissime, a été nommé Directeur du Musée Océanographique de Monaco.

Par Ordonnance du 20 décembre 1900, S. Exc. M. le Docteur W.-J. Leyds, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la République Sud-Africaine, a été nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

M. Fernand Gouttenoire de Toury a été nommé Attaché à la Légation de Monaco à Paris.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Notre Conseil d'Etat entendu,

Avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE PREMIER

Les indemnités dues par suite d'assurances contre l'incendie, contre la grêle, contre la mortalité des bestiaux, ou les autres risques, sont attribués, sans qu'il y ait besoin de délégation expresse, aux créanciers privilégiés ou hypothécaires selon leur rang.

Néanmoins, les paiements faits de bonne foi avant opposition, sont valables.

ART. 2

Il en est de même des indemnités dues en cas de sinistre par le locataire ou par le voisin, par application des articles 1573, 1574 et 1229 du Code Civil.

En cas d'assurance du risque locatif ou du recours du voisin, l'assuré ou ses ayants-droit ne pourront toucher tout ou partie de l'indemnité, sans que le propriétaire de l'objet loué, le voisin ou le tiers subrogé à leurs droits, aient été désintéressés des conséquences du sinistre.

ART. 3

Les dispositions de l'article 2 ne préjudicieront pas aux droits des intéressés dans le cas où l'indemnité aurait fait l'objet d'une cession éventuelle à un tiers, par acte ayant date cer-

taine au jour où la présente Ordonnance sera exécutoire, à la condition toutefois que le transport, s'il n'a pas été notifié antérieurement, en conformité de l'article 1530 du Code Civil, le soit au plus tard dans le mois qui suivra.

ART. 4

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le seize décembre mil neuf cent.

Signé : ALBERT.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,

Signé : Ed. DE LATRE.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. Exc. M. le Gouverneur Général recevra, le 1<sup>er</sup> janvier, à 2 heures, le Corps Consulaire, les Autorités et les Fonctionnaires.

S. G. M<sup>re</sup> l'Evêque recevra également les Autorités et Fonctionnaires à 2 heures et demie.

M. Camille Blanc, président du Conseil d'administration de la Société des Bains de Mer, est arrivé mercredi à Monte Carlo.

Le concours ouvert par la Société des Régates pour la confection des bannières qu'elle a coutume d'offrir annuellement à l'occasion de la bataille des fleurs, a eu le plus grand succès, tant par le nombre des projets présentés que par la réelle valeur artistique des esquisses, la plupart peintes à l'aquarelle, qui avaient été exposées dans la grande salle de la Société, où le public a pu les admirer.

Le jury, composé des membres du Comité de la Société des Régates, avait prié M. Schmit, le distingué architecte de la Société des Bains de Mer, de vouloir bien présider ses séances. Après un examen minutieux, il a été procédé au classement suivant des esquisses présentées :

1. *Tulipe*, MM. Fissore et Fautrero, Monaco.
2. *Loie Fuller*, M. Ferron, Monaco.
3. *Hirondelle*, M. D. Gastaldi, Nice.
4. *Castor*, MM. Fissore et Fautrero, Monaco.
5. *Jasmin*, MM. Decristoforis et Asinelli, Nice.
6. *Girasole*, MM. Decristoforis et Asinelli, Nice.
7. *Violetta*, M. Henri Rossi, Monte Carlo.
8. *Paletti*, M. Umberto Nanca, Monaco.
9. *Notre Art*, M. Paterac, Cannes.
10. *Dominus*, M. Calvi Eloi, Monaco.
11. *Alea Jacta est*, M. Emille Michel, Nice.
12. *Papillon*, M. Ferron, Monaco.

Viennent à la suite :

*Deo Juvante*, M. Th. Gastaud, Monaco.

*Messaline*, M. Stupenengo, Monaco.

*Nois Hegatu*, M. Ferron, Monaco.

*Alea Jacta est*, M. Emile Michel, Nice.  
*Les derniers les bons*, M. Emile Michel, Nice.  
*Sept esquisses* au crayon de MM. Decristoforis et Asinelli, Nice.

XXX, M. J. Durand, Monaco.

*Dominus*, M. Calvi Eloi, Monaco.

A l'occasion du jour de l'an, le Consul de France à Monaco recevra le mardi 1<sup>er</sup> janvier, au Vice-Consulat, villa Bergeaud, boulevard de l'Ouest, de 10 à 11 heures, le personnel des Administrations des Douanes, des Postes et Télégraphes, ainsi que les membres de la Colonie française et du Comité français de bienfaisance.

L'Association des Dames de Saint-Antoine de Padoue a distribué, dimanche 23 décembre, une centaine de lots de lingerie, chaussures, bonneterie, etc., aux pauvres de la Principauté. M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, s'est fait un devoir de visiter les lots exposés et a exprimé ses félicitations aux dévouées promotrices de cette œuvre de charité.

La compagnie du génie militaire, envoyée de Versailles à Agay pour procéder au lancement d'une passerelle Henry sur le viaduc du chemin de fer, a commencé ses travaux qui sont très activement poussés. Grâce à cette passerelle qui reposera sur deux piles solides du pont actuel, une voie provisoire sera en quelques jours mise en état et la circulation des trains sans transbordement sera ainsi rétablie. La compagnie P.-L.-M. aura ensuite tout le temps nécessaire pour procéder à la réfection complète de son viaduc.

On ne saurait trop se féliciter du précieux secours apporté en cette circonstance, par l'autorité militaire française pour porter remède à une situation qui, ces jours derniers, a jeté le trouble dans les relations commerciales de toute notre région.

Mercredi matin ont été célébrées, au milieu d'une nombreuse affluence de parents et d'amis, les obsèques de M<sup>me</sup> Albert Lambert, née Camous, femme de M. Albert Lambert, chimiste, expert-juré de la Principauté et chef du bureau du personnel de la Société des Bains de Mer. Après le service religieux à l'église Sainte-Dévote, le convoi funèbre s'est dirigé vers la gare de Monaco, l'inhumation ayant lieu à Nice dans un caveau de famille.

Un acte de probité :

M. Honoré Bellando, caissier au Casino, a déposé au bureau de police de Monte Carlo un portefeuille qu'il avait trouvé sur la voie publique.

Ce portefeuille a été remis peu après à sa propriétaire, M<sup>me</sup> Martin, demeurant à Monte Carlo, qui était venue au bureau de police pour en déclarer la perte.

La nouvelle succursale que le Crédit Lyonnais est en train d'installer dans la Principauté, à l'Hôtel de Paris, sera inaugurée et ouverte au public mercredi prochain 26 décembre.

Les locaux en ont été aménagés avec autant de goût que de confortable.

Les agents des brigades des recherches et de la sûreté ont arrêté cette semaine quatre repris de justice dangereux, ayant subi à l'étranger un nombre respectable de condamnations. Après examen de leurs situations respectives, ces quatre individus ont été reconduits à la frontière, après signification d'un arrêté d'expulsion.

Dans son audience du 20 décembre, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

D'Aumale Honorine, veuve d'Aigrevaux du Puget, née à Montigny-sur-Vence (Ardennes) le 11 mars 1823, rentière, demeurant à Monaco, 16 francs d'amende (par défaut) pour exercice illégal de la profession de logeuse ;

Letondal Emile, née à Moutiers (Doubs), dix jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Piacezzi Ernestine, femme Molinari, née à Bergamo (Italie) le 15 mars 1857, sans profession, demeurant à La Turbie, trois mois de prison et 16 francs d'amende pour coups et blessures volontaires.

Dans le très intéressant programme du 5<sup>e</sup> concert classique, signalons la superbe exécution de la *Symphonie en ré mineur* de César Franck. Cette œuvre d'un sentiment si complexe et d'une structure si polyphonique est une des compositions les plus géniales qu'ait produit la musique moderne. L'effet en a été considérable et M. Jehin fut justement applaudi pour son interprétation de cette difficile symphonie.

L'ouverture d'*Hänsel et Gretel* nous a paru fort bien orchestrée : la partition de Humperdink est d'ailleurs célèbre et Paris a consacré le succès de ce conte de fées musical dont M. Jehin a eu raison de nous faire entendre un intéressant fragment.

Dans le 4<sup>e</sup> concerto de Vieuxtemps, le violoniste Lederer, qui possède une jolie sonorité, a reçu un accueil flatteur. Le public a également goûté son interprétation de l'*aria* de Bach.

Notons également l'exécution soignée de deux motets pour chœurs seuls, l'*Hodie Christus* de Nanini et l'*Ave Maria* de Palestrina, ces deux primitifs de la musique, dont les chants religieux, ont vivement impressionné l'auditoire.

La fougueuse *Chevauchée des Walkyries* de Richard Wagner, enlevée magistralement par l'orchestre, a dignement clôturé cette belle séance.

## La Vie Artistique

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

*L'Aventurière*, comédie en 4 actes d'Emile AUGIER.

Témoignant d'un éclectisme des plus agréables pour le spectateur, la direction de notre scène sait varier de la façon la plus intelligente le caractère de ses spectacles. Après la comédie ultramoderne des Becque, des Capus et des Wolf, c'a été vendredi l'*Aventurière*, d'Emile Augier.

Le sujet de cette belle comédie, devenu presque classique, est trop connu pour que nous en fassions l'analyse détaillée. Il s'agit, on le sait, d'une certaine Clorinde, femme de mœurs équivoques, qui s'est fait aimer d'un vieil et riche seigneur, Monte-Prade, lequel est si féru d'elle qu'il est sur le point de l'épouser, ignorant son passé. Survient, après dix ans d'absence, son fils Fabrice, lequel, à la faveur de son incognito, remet les choses au point et tire son vieux père des filets de l'aventurière et de son digne frère, le spadassin Annibal.

De facture pittoresque, encore qu'en maint endroit la fable soit un peu conventionnelle et dans l'ancienne manière, la jolie comédie d'Augier a obtenu son succès habituel, succès auquel l'interprétation contribua pour une large part. Interprétation exceptionnellement brillante, d'ailleurs, qu'on en juge : C'est M<sup>me</sup> Jane Hading qui person-

nifiait la séduisante et perfide Clorinde. Costumée exquisément, elle semblait un Van Dyck descendu de son cadre, et elle a su rendre avec autant de souplesse que de charme les faces multiples de son rôle. M. Caristie Martel, qui faisait Monte-Prade, s'est montré l'interprète savant des belles traditions, selon sa coutume. M. Marquet a fait un Fabrice de fière allure, et M. Calmettes a su donner au rôle amusant d'Annibal la couleur pittoresque qu'il comporte. Cette distribution hors ligne était complétée par M<sup>lle</sup> Andrée Méry et MM. Barbier et Frey.

Aussi, les applaudissements n'ont ils pas manqué aux excellents artistes, et ce fut justice.

Jeudi 27 Décembre 1900, à 2 heures 1/2 du soir

### 6<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. Léon JEHIN

avec le concours de M<sup>me</sup> JULIETTE CONNEAU, cantatrice

*Symphonie Pastorale* (n<sup>o</sup> 6)..... Beethoven.

A. Impression agréable à l'aspect de la nature — B. Scène au bord du ruisseau — C. Réunion joyeuse des villageois, orage, tempête, chant des bergers, hymne de joie et de reconnaissance après l'orage.

*Tristan et Yseult*..... Wagner.

Prélude — Mort d'Yseult.

*Air*..... Haëndel.

Madame JULIETTE CONNEAU.

*Adagio du Quintette en sol mineur*..... Mozart.

*Chanson Florentine d'Ascanio*..... Saint-Saëns.

Madame JULIETTE CONNEAU.

*Rapsodie Norvégienne*..... Lalo.

### TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi dernier, douze tireurs ont pris part au *Prix d'Hiver* ; la première place a été pour M. Robinson, 4 sur 4 ; les deuxième et troisième places ont été partagées entre MM. R. Gourgaud et Laleham, 3 sur 4.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Charrier, Robinson, Erskine, R. Gourgaud, prince Poniatowski, Chase.

Douze tireurs ont pris part au *Prix de Décembre*, qui a eu lieu vendredi. Les première et deuxième places ont été partagées entre MM. Asplen et Laleham, 6 sur 6 ; la troisième place a été pour M. Roberts, 5 sur 6.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Roberts, Robinson, Charrier, Asplen, Laleham.

#### Programme des Concours Tri-Hebdomadaires

Mercredi 26 décembre. — *Prix du Stand* (handicap), 500 francs.

Vendredi 28 décembre. — *Prix Saint-Trivier* (handicap), 500 francs.

Lundi 31 décembre. — *Prix Gajoli*, 500 francs.

Mercredi 2 janvier 1901. — *Prix de Janvier* (handicap), 500 francs.

Vendredi 4 janvier. — *Prix Briasco*, 500 francs.

Lundi 7 janvier. — *Prix Verdavaine* (handicap), 1,000 fr.

Mercredi 9 janvier. — *Prix Lonhienne* (handicap), 1,000 francs.

Vendredi 11 janvier. — *Prix de Soragna*, 1,000 francs.

Lundi 14 janvier. — *Prix Curling* (handicap), 1,000 fr.

Mercredi 16 janvier. — *Prix Journu* (handicap), 1,000 fr.

Jeudi 17 janvier. — *Prix Hall*, 1,000 francs.

Samedi 19 janvier. — *Prix Moncorgé* (handicap), 1,000 fr.

### SUR LE LITTORAL

On annonce que l'Impératrice Frédéric sera accompagnée dans son voyage au Cap d'Ail, où elle occupera avec sa suite la somptueuse villa de sir Mallet, par ses filles, la duchesse de Sparte et la princesse Adolphe de Schaumburg-Lippe. Sa Majesté recevra, en outre, la visite de la Princesse héréditaire de Saxe-Meiningen, du Prince et de la Princesse Henri de Prusse, et du Prince et de la Princesse Frédéric-Charles de Hesse.

LL. MM. le Roi et la Reine de Saxe ont l'intention de revenir prochainement sur le littoral.

On se rappelle que, l'hiver dernier, le Roi Albert et la Reine Carola avaient résidé à Menton.

On annonce que la reine d'Espagne a loué à lord Salisbury sa jolie villa de la Bastide, à Beaulieu.

Il semble que cette location ait été faite par la reine régente, en vue du prochain mariage de sa fille, la princesse des Asturies, avec le prince Charles de Bourbon, second fils du comte de Caserte.

C'est là sans doute que le jeune ménage princier passera les premiers jours de son union.

## Lettre de Paris

Paris, 23 décembre 1900.

Il est de règle, chaque année, qu'une audition publique de ce qu'on est convenu d'appeler « les envois de Rome », soit donnée dans la salle du Conservatoire. Parmi ces envois, il y en a souvent d'inutiles, pour la raison qu'ils ne renseignent nullement, ou renseignent trop, sur la valeur des « jeunes musiciens » ; mais parfois aussi, il y en a qui présentent un réel intérêt et c'est le cas des deux envois de M. Henri Rabaud, exécutés hier.

A la vérité, ce compositeur, à l'aurore de sa carrière n'est déjà plus un inconnu pour le public dilettante et pour les habitués des grands concerts. Deux œuvres de sa façon : *La Procession nocturne* et une *Symphonie* regorgeant des plus solides et des plus savoureuses qualités, où s'affirme une personnalité curieuse, l'ont fait très avantageusement connaître.

Ses deux envois : *Divertissement sur des chansons russes* et *Oratorio de Job*, s'ils n'ajoutent rien à la réputation naissante de M. Rabaud, ne la desservent pas, loin de là. D'ailleurs, il y a gros à parier qu'il furent écrits avant la *Procession nocturne* et la *Symphonie*. En ces pages d'aspect et d'accent différents, la main d'un vrai musicien se trahit partout, et, ce qui vaut mieux, en les écoutant, on se sent en présence d'un artiste qui a quelque chose à dire. Rien de plus charmant, de plus délicatement ouvré que le *Divertissement sur les chansons russes*. C'est vivant, plein de sonorités jolies et d'aimables trouvailles harmoniques. Et la rapidité des mouvements de l'orchestre ne porte jamais atteinte ni à l'ordonnance ni à la grâce rythmique du morceau.

Dans l'*Oratorio de Job*, les deux premières parties surtout sont remarquables.

En réalité, les deux envois de M. Henri Rabaud constituent un effort d'art très sérieux, et il n'est que juste de constater que l'on a rarement l'occasion d'assister à une séance présentant autant de réel intérêt que celle qui a eu lieu, hier, au Conservatoire.

Orchestre excellent, sous la direction du sautillant M. Taffanel.

MM. Daroux et Cazeneuve chantèrent congrûment, malgré certaines petites défaillances de voix, mais

Souvent larynx varie,  
Bien fol est qui s'y fie

\* \* \*

Un projet sur lequel la Chambre aura prochainement à décider, menace la liberté de vente des moulages populaires. Si elle vote, comme il lui est proposé, l'extension aux œuvres de sculpture de la loi de 1793 sur la propriété artistique. le commerce en plein vent des statuettes ne posera plus sur le rebord des ponts et des quais, sur les murs bas et les bancs des avenues que des reproductions d'antiques.

Il paraît que les petits Italiens occasionnent aux grands fondeurs éditeurs un préjudice qui ne peut pas durer plus longtemps. Le bronze à 200 francs se plaint de la concurrence du plâtre à dix sous. Et il est évident que cela aurait pour tout le monde le ridicule des accusations de quelque gros entrepreneur de concerts contre le joueur d'orgue de Barbarie, si les adroits industriels n'avaient eu l'idée d'intéresser à la prohibition qu'ils souhaitent, les sculpteurs eux-mêmes, à l'aide de ces deux raisons : la perte des droits d'auteur non payés par les mouleurs de plâtreries ; le dommage artistique causé par des reproductions grossièrement infidèles.

La *Revue et Revue des Revues* a demandé leur opinion à quelques-uns des plus célèbres sculpteurs et critiques d'art. L'indifférence des seize artistes consultés est unanime sur la question des droits d'auteur. (Il n'est pas besoin d'ajouter que leur compassion pour les éditeurs-bronziers a le calme voulu). Les uns ont compris l'importance de la boutade d'un *Stucchinajo* (marchand de statuettes) : « Tant pis pour Falguière. On lui faisait de la réclame. Quand la loi sera votée nous vendrons des Michel-Ange. » Les autres ne demandent pas mieux que de sacrifier leur gain aux pauvres gens : Charité d'argent pour l'humble vendeur ; charité d'art pour le petit acquéreur. « Nous pouvons bien laisser, dit M. Emile Bourdelle, ces

pauvres petits vendre des bribes de beauté. — « Ce qui me paraît supérieur à tout, dit Carrière, c'est que l'œuvre d'art réelle entre dans le peuple. » Rodin fait la jolie charité de sa reconnaissance aux petits colporteurs dont bien des moulages lui donnèrent, dans son « jeune temps », « avec l'instruction », une « joie intense » qu'il se rappellera « toujours ».

Un philanthrope, épouvanté des ravages de l'alcoolisme, se propose de bâtir, sous la dénomination de Palais du Peuple, un édifice installé d'après les grands clubs de Londres, et où les ouvriers trouveraient, moyennant une très modique cotisation, restaurant presque à vil prix, bibliothèque, journaux, salle de jeu, salle de concert, petit théâtre et un bon lit dans une jolie chambre. Le fondateur de cette institution espère que beaucoup d'ouvriers préféreront ce séjour à leurs affreux taudis et, peu à peu, ils déserteraient le cabaret. Au Palais du Peuple, on ne servirait jamais de breuvages alcooliques, mais seulement de l'eau et du thé.

Il faut accueillir ce projet avec sympathie, mais avec réserve. L'attrait du Palais du Peuple serait-il suffisant pour faire oublier aux ouvriers le chemin du comptoir ? On peut en douter. Le cabaret, c'est la liberté, liberté de boire, de gueuler, de briser des verres sur la table, de s'étaler sur les bancs en vêtements dépenaillés, enfin de trouver au fond du litre l'ivresse qui fait oublier la vie. On peut craindre que, pour nombre de gens du faubourg, le Palais du Peuple ne soit trop comme il faut ; une certaine décence y serait exigée, on n'y aurait point ses aises, on n'y serait reçu qu'en renonçant absolument aux alcools. Le Palais du Peuple imposerait, en un mot, un changement de mœurs à ses hôtes, et rien n'est plus difficile que de changer de mœurs.

Décidément, le remède contre l'envahissement de l'alcoolisme n'est pas près d'être inventé, et il faudra chercher autre chose. S. L.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Liquéfaction en grand de l'hydrogène.** — Il y a seize ans, Wroblenski, célèbre physicien polonais, démontra que l'hydrogène fortement comprimé se liquéfie lorsqu'on le laisse se détendre après l'avoir refroidi et comprimé fortement. Le physicien anglais Dewar a prouvé, il y a deux ans, que cette liquéfaction se produit lorsque ce gaz a été refroidi à environ 200° centigrades au-dessous de zéro. Dans la dernière séance de la *société de physique de Londres*, le docteur M.-W. Travers vient de recueillir en quantité notable dans un récipient spécial de l'hydrogène liquide produit par ce procédé. Sans entrer dans des détails techniques pour le moment nous dirons que l'expérience réussit aisément et à peu de frais, en refroidissant un jet d'hydrogène comprimé à 200 atmosphères, avec de l'air liquide dont l'évaporation est accélérée par le jeu d'une pompe pneumatique, et qui donne, par conséquent, une température voisine de 200° au-dessous de zéro. La pression de 200 atmosphères s'obtient facilement, puisque c'est celle des tubes de compression qu'on emporte tout chargés d'Europe, et à l'aide desquels on opère notamment le gonflement des ballons militaires à Tien-Tsin avec du gaz dégagé en France. Les appareils spéciaux qu'il faut ajouter à ceux qui servent à la fabrication de l'air liquide, et que l'on a vu fonctionner à l'Exposition de 1900, sont simples et peu coûteux. Le docteur Travers estime que la dépense supplémentaire ne dépasse pas 1.250 francs et qu'en ajoutant 25 francs en frais de charbon et de main-d'œuvre on recueille assez d'hydrogène liquide pour étudier ses propriétés physiques.

**Une bibliothèque comme on en voit peu.** — Il y a à Cassel, en Allemagne, dit l'*Echo forestier*, une curieuse bibliothèque entièrement composée de livres fait avec des bois de diverses essences. Cette *Holzbibliothek* renferme près de six cents volumes ; au dos de chacun est collé un écusson de maroquin rouge indiquant le nom de l'arbre qui a servi à la confection du volume, la classe et l'espèce auxquelles cet arbre appartient suivant Linné. La tranche supérieure du livre montre l'arbre dans sa jeunesse, avec la sève au milieu et les cercles concentriques de croissance. La même disposition se répète pour la tranche inférieure, seulement la section a été faite dans du vieux bois. Les deux couvertures sont légèrement polies ; on y a gravé la densité du bois, ses propriétés, enfin la description du sol qui lui convient le mieux. L'auteur de cette collection unique

au monde, qui ne renferme pas moins de cent vingt genres et quatre cent quarante-cinq espèces d'arbres différents, est un nommé Carl Schiebdach, mort au commencement de ce siècle. C'était bien là, comme le dit le vieux proverbe, un collectionneur, ou plutôt un snob, qui savait s'accrocher à toutes les branches.

**Un chemin de fer entre l'Europe et les Indes.** — Sir Thomas H. Holdich a fait à l'Association britannique une communication relative à l'importante question d'un chemin de fer reliant l'Europe aux Indes. Selon lui, les approches vers le Nord, par la vallée de l'Oxus, sont impraticables, mais il ne paraît pas y avoir de difficulté insurmontable pour l'établissement d'une jonction par la vallée Hari-Rud où une distance de 800 kilomètres seulement sépare les points extrêmes des chemins de fer actuels : Kushk du côté russe, New-Chaman du côté des Indes. Cette ligne projetée passerait par Candahar.

**Compresseurs d'air portatifs à moteur électrique pour les chantiers et les ateliers.** — Une des difficultés de la mise en pratique des emplois de l'air comprimé, c'était, et c'est encore souvent, l'installation des compresseurs d'air, installation qui nécessite des machines relativement puissantes et compliquées. L'électricité donnera, dans bien des cas, la solution du problème par ses facilités de transports de l'énergie. Il n'est guère d'atelier ni de chantier un peu important, à l'heure actuelle, qui ne possède un éclairage électrique : voilà la force motrice toute trouvée. Il suffit, pour l'adapter aux nouveaux usages, d'avoir un ou plusieurs compresseurs d'air portatifs, du type que décrit la *Revue générale des chemins de fer*. Un compresseur de ce genre à moteur électrique pèse environ 600 kilogrammes et peut comprimer à 3 ou 4 atmosphères environ un mètre cube et demi d'air par minute. Cet air est emmagasiné dans les réservoirs d'où il est dirigé sur les points où l'on veut l'utiliser. Un régulateur automatique provoque l'arrêt de la machine dès que les réservoirs sont remplis et la remet en route dès que la pression a baissé. C'est bien là un appareil de chantier et qui paraît appelé à rendre des services. Les compagnies de chemins de fer américaines installent des compresseurs de système analogue dans des wagons spéciaux qui vont répandre sur leurs réseaux les bienfaits de l'air comprimé, notamment en nettoyant les wagons au jet de sable et en les repeignant à la trompette. Mais, dans ce cas, c'est un petit moteur à pétrole qui actionne la machine de compression. Ce même moteur fait mouvoir une grue placée sur le wagon et qui sert à déblayer la voie des lourds débris gisant après un accident : l'ensemble constitue un outillage utile et fort apprécié, paraît-il.

**La nouvelle serre des caféiers au Jardin colonial.** — Le Jardin colonial vient de recevoir un don important qui montre tout l'intérêt que pour l'industrie française au développement agricole de nos colonies. Un industriel, M. Henri Hamelle, a offert à l'établissement de Nogent une serre magnifique dont il prend à sa charge la construction. Cette serre est destinée à recevoir une collection très complète de toutes les espèces de cafés cultivées dans les différents pays de production. Dès le printemps prochain, on pourra y voir des caféiers portant fleurs et fruits.

Voilà une initiative industrielle et patriotique dont il convient, en dehors de toute réclame qui serait hors de propos, de féliciter M. Henri Hamelle. En constatant, comme nous l'espérons, les bons résultats obtenus de culture du caféier, ce sera une satisfaction que d'admirer la construction élégante de la serre offerte avec générosité par son auteur, lequel excelle dans ce genre d'installation et qui y met véritablement en pratique le célèbre adage : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci*.

## LETTRES ET ARTS

**A la Comédie-Française.** — M. Claretie a voulu que le programme illustré de la soirée de réouverture du Théâtre-Français fût un petit chef-d'œuvre. C'est à Luc-Olivier Merson qu'il l'a demandé.

En vingt-quatre heures — car décidément la réouverture tient pour le 29, et il faut le temps de graver la

composition — l'éminent artiste a peint une page charmante qu'il nous montrait hier matin avant de l'envoyer au graveur.

On y voit certes — c'était inévitable — la Tragédie et la Comédie. Mais M. Merson nous en console agréablement : sa Comédie est une mutine soubrette de Molière, et sa Tragédie fera pâlir de jalousie les plus belles Phèdres du monde.

Celle-ci, assise sous un portique, côté cour, manie un poignard dont sourit la soubrette appuyée, côté jardin, contre le tronc d'un laurier qui, très haut, fleurit un cartouche au titre de la Maison et aux dates 1680-1900, tandis qu'au sommet de la composition un gavroche ailé, le génie du maximum, sonne dans la trompette de la renommée ou du succès la réouverture tant désirée.

## MARINE ET COLONIES

**La flotte française.** — La récente loi votée par le Parlement français pour l'augmentation de la flotte vient d'être promulguée. Voici le texte des articles de cette loi :

ARTICLE. 1<sup>er</sup> — Le ministre de la marine est autorisé à faire construire dans les arsenaux ou à commander à l'industrie les bâtiments ci-après désignés, dont la dépense totale est évaluée à 526,836,000 francs, savoir :

- 6 cuirassés d'escadre de 14,865 tonneaux ;
- 5 croiseurs cuirassés de 12,600 tonneaux ;
- 28 contre-torpilleurs de 305 tonneaux environ.

Enfin, des torpilleurs, sous-marins et submersibles, dont le nombre sera ultérieurement déterminé et dont la dépense totale s'élèvera à 118,300,000 francs.

ART. 2. — Les crédits relatifs aux constructions neuves de la marine prévues au budget de 1900 ou autorisées par la présente loi seront de 762,212,000 francs et devront être employés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1907.

Il sera pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi à l'aide des ressources ordinaires au budget de chaque exercice.

A chaque projet de budget sera annexé un tableau indiquant la part de dépenses imputable du présent programme.

ART. 3 — Les crédits ou portions de crédits qui n'auront pu être consommés à la fin d'un exercice seront reportés par la loi, avant le 31 mars de la seconde année, à l'exercice suivant, où il conserveront leur affectation primitive.

**Une ère nouvelle de la marine marchande américaine.** — Alors que la plupart des marines marchandes renoncent aux navires à voiles et les remplacent par des navires à vapeur, voici l'Amérique qui — en dehors de toute influence gouvernementale — paraît s'engager vigoureusement dans la construction de grands voiliers en bois ou en acier, rappelant les *clippers* fameux, suscités il y a cinquante ans par la découverte de l'or en Californie. Nous trouvons à cet égard des renseignements intéressants dans *Scientific American* (22 septembre 1900).

Le premier navire en acier, à voiles, construit en Amérique, date de six ans, c'est le *Dirigo* construit dans les chantiers Sewal et Compagnie, à Bath, et qui a déjà fourni des voyages remarquables comme vitesse ; il a été suivi de trois autres navires similaires de 3,000 tonnes nettes chacun, Le dernier, *Edward Sewal*, mesure 108<sup>m</sup> 20 de long, 13<sup>m</sup> 72 de large, 8<sup>m</sup> 53 de profondeur et 7 mètres de tirant d'eau ; ses mâts sont aussi en acier et portent 44 voiles ; le navire a coûté 800,000 francs.

Les Américains construisent aussi de grands voiliers en bois et il est assez piquant de trouver Cramp, le grand constructeur de navires à vapeur de Philadelphie, associé à des entreprises de ce genre. Du reste, les cinq mâts ne suffisent plus et un six mâts a été mis en chantier. Ce navire, qui coûtera 500,000 francs, pourra porter 5,500 tonnes de marchandises ; il doit entrer incessamment en service ; ses dimensions sont : 100<sup>m</sup> 58 de long sur 14<sup>m</sup> 60 de large avec 7<sup>m</sup> 32 de tirant d'eau. Ses bas mâts, en pin d'Orégon, auront 35<sup>m</sup> 36 de haut et ses mâts de perroquet 17<sup>m</sup> 68 ; les chaînes et ancrés seront exactement de même dimensions que sur le nouveau cuirassé : *Kearsage*.

VARIÉTÉS

LA POPULATION DE LA FRANCE EN 1899

L'année dernière, la balance des naissances et des décès s'est soldée par un excédent de naissances encore inférieur à celui qui a été observé en 1898 : 31,321, au lieu de 33,860.

L'accroissement annuel de la population demeure donc toujours bien faible, puisqu'en 1899 l'excédent des naissances ne représente que 0,2 p. 100 du chiffre de la population légale ; ce rapport est cependant supérieur à la proportion moyenne calculée pour la période décennale 1889-1898.

La situation de la France, au point de vue de l'accroissement de sa population, est toujours déplorable. Si l'on étudie le mouvement de cette population depuis cinquante ans, par périodes quinquennales formées autour des années de recensement, on constate que l'excédent des naissances sur les décès, calculé par 100 habitants, est beaucoup moindre dans les trois dernières périodes que dans la plupart des précédentes.

Le nombre des mariages en 1899 a été de 295,752, au lieu de 287,179 en 1898, soit une augmentation de 3,573. Par rapport au chiffre de la population légale, la proportion des nouveaux conjoints pour 100 habitants est égale à 1,53, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis 1876 ; durant la période décennale 1889-1898, la proportion annuelle moyenne n'a été que de 1,48 p. 100.

La progression du nombre des mariages s'étend à presque tout le territoire ; le chiffre relatif à l'année 1899 ne se trouve inférieur à celui de 1898 que dans une vingtaine de départements seulement.

Ainsi l'insuffisance de la natalité n'est nullement la conséquence de l'insuffisance des mariages.

Les plus fortes proportions de mariages contractés en 1899, par 1,000 habitants, s'observent dans les départements suivants :

Seine (9,6) ; Nord (8,8) ; Pas-de-Calais (8,6) ; Loire, Allier (8,5) ; Haute-Vienne (8,4) ; Finistère (8,3) ; Dordogne (8,1). Les dix départements où les proportions sont les plus faibles sont : Hautes-Alpes (6,2) ; Lozère (6,3) ; Gers, Hautes-Pyrénées, Savoie, Yonne (6,4) ; Basses-Pyrénées, Lot, Haute-Garonne, Côte-d'Or (6,5).

Les divorces ont été moins nombreux en 1899 qu'en 1898 : 7,179 au lieu de 7,238. L'année 1898 semble devoir marquer un arrêt définitif dans la progression du nombre des divorces.

847,627 naissances d'enfants vivants au moment de la déclaration ont été enregistrées en 1899 ; il y a eu, en outre, 39,860 morts-nés. L'ensemble des naissances formant un total de 887,487 unités, représente 2,3 % de la population légale.

Les 847,627 enfants nés vivants se décomposent en 432,336 garçons et 415,291 filles, soit 1,041 garçons pour 1,000 filles, proportion qui varie peu d'une année à l'autre. Parmi les morts-nés la proportion est de 1,353 garçons pour 1,000 filles.

Les enfants nés vivants comprennent 772,657 enfants légitimes et 74,970 enfants naturels ; ce nombre des enfants naturels est légèrement supérieur à la moyenne calculée sur la période décennale 1889-1898.

Au total, le nombre des enfants nés vivants en 1899 dépasse de 3,694 unités le nombre correspondant de 1898. La comparaison avec les résultats de la période décennale 1889-1898 fournit un écart en sens inverse plus considérable ; le nombre des enfants nés vivants en 1899 est inférieur de 9,745 unités à la moyenne annuelle, et le déficit porte exclusivement sur les naissances légitimes.

D'après le tableau des résultats par départements, plus de la moitié des départements ont donné plus de naissances en 1899 qu'en 1898.

Si l'on rapporte le nombre des enfants nés vivants au chiffre de la population légale, on obtient en 1899 une proportion de 2,23 p. 100, chiffre un peu supérieur à la proportion effective, puisque la population réelle a probablement augmenté depuis le dénombrement de 1898.

Malgré cette variation, mais à la condition de ne considérer que les cas extrêmes, on peut comparer, pour les divers départements, la proportion pour cent du nombre des enfants nés vivants au chiffre de la population légale. Ainsi, les dix départements où le nombre des enfants

nés vivants, par 100 habitants, s'est trouvé le plus élevé en 1899, sont les suivants : Finistère (3,23) ; Pas-de-Calais (3,13) ; Nord (2,84) ; Seine-Inférieure (2,81) ; Côtes-du-Nord, Morbihan (2,71) ; Lozère (2,50) ; Vosges, Bouches-du-Rhône, territoire de Belfort (2,42).

Les onze départements où ce rapport a été le plus faible sont : Gers (1,23) ; Lot-et-Garonne (1,45) ; Yonne (1,54) ; Lot, Tarn-et-Garonne (1,60) ; Haute-Garonne (1,63) ; Côte-d'Or (1,73) ; Indre-et-Loire (1,75) ; Orne (1,76) ; Puy-de-Dôme, Nièvre (1,77).

La distribution des départements à forte ou à faible natalité est en somme à peu près la même que les années précédentes. On remarque que cette distribution ne diffère pas beaucoup de celle qu'a fournie l'étude des mariages, en sorte que les tendances des divers départements, soit à l'accroissement, soit à la diminution de leur population, ne semblent pas devoir se modifier prochainement.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 16 au 23 Décembre 1900

MARSEILLE, b. Saint-Louis, fr. c. Sammartin,	briques et ciment.
CANNES b. Monte-Carlo, fr., c. Augier,	sable.
— b. Fortune, fr., c. Dalbéra,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— b. Louise, fr., c. Garel,	—
— b. Saint-Louis, fr., c. Jourdan,	—
— b. Saint-Marius, fr. c. Bertrand,	—
— b. Ville-de-Monaco, fr., c. Bianchy,	—

Départs du 16 au 23 Décembre

TORRE SALINE, b. Angelo-Padre, it., c. de Pignatelli,	sur lest,
CANNES, b. Ville-de-Monaco, fr., c. Bianchy,	—
— b. Saint-Louis, fr., c. Jourdan,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— b. Louise, fr., c. Garel,	—
— b. Fortune, fr., c. Dalbéra,	—
— b. Monte-Carlo, fr., c. Augier,	—
— b. Saint-Marius, fr., c. Bertrand,	—

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
8, rue des Carmes, 8

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 27 décembre 1900, à 9 heures du matin, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III, à la Condamine, Monaco, il sera procédé à la vente de divers meubles et effets tels que : lits en fer complets, glaces, vaisselle, lingerie, bibelots divers, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres à Monte Carlo, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le **Samedi 12 Janvier 1901, à 4 heures et demie de relevée**, au siège social.

ORDRE DU JOUR :

- 1<sup>o</sup> Communication de la réponse de M. le Commissaire du Gouvernement relative à l'émission d'obligations ;
- 2<sup>o</sup> Augmentation du capital ;
- 3<sup>o</sup> Modifications aux articles 7, 10, 16, 39, 40, 43 des Statuts.

Nul ne peut assister à l'assemblée générale s'il n'est porteur d'au moins dix actions. Les actions ou leur récépissé de dépôt dans un des principaux établissements de crédit, devront être remis au siège social trois jours francs avant l'assemblée.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FIXES

Il est délivré toute l'année à la gare de Paris-Lyon, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter en 1<sup>re</sup> ou en 2<sup>e</sup> classe, à des prix très réduits, les contrées les plus

intéressantes de la France ainsi que de l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche et la Bavière.

AVIS IMPORTANT

Les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires et d'excursion (prix, conditions, cartes et itinéraires) ainsi que sur les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, horaires, etc., sont renfermés dans le Livret-Guide officiel édité par la Compagnie P.-L.-M. et mis en vente au prix de 50 centimes dans les gares, bureaux de ville et dans les bibliothèques des gares de la Compagnie ; ce livret est également envoyé contre 0 fr. 85 adressés en timbres-poste au Service central de l'Exploitation P.-L.-M. (Publicité), 20, boulevard Diderot, Paris.

BILLETS DIRECTS DE FRANCE EN ESPAGNE

Des gares ci-dessous à Barcelone :

Paris.....	1 <sup>re</sup> cl. 132,80	2 <sup>e</sup> cl. 91,55	3 <sup>e</sup> cl. 59,45
Lyon.....	— 83,05	— 57,95	— 37,55
Marseille.....	— 61,30	— 43,30	— 28 »
Genève.....	— 100,65	— 69,85	— 45,30

De Barcelone aux gares ci-dessous :

Paris.....	1 <sup>re</sup> cl. 132,90	2 <sup>e</sup> cl. 91,65	3 <sup>e</sup> cl. 59,50
Lyon.....	— 83,15	— 58,05	— 37,60
Marseille.....	— 61,40	— 43,40	— 28,05
Genève.....	— 100,75	— 69,95	— 45,35

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

MAISON MODÈLE

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris

Pour la fabrication des objets en bois d'olivier  
Souvenirs du pays

- MAROQUINERIE EXTRA-FINE. — ARTICLES DE PARIS
- JOUETS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
- GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. — REGISTRES
- PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES
- FOURNITURES DE BUREAUX
- PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — EVENTAILS
- GANTS. — RUBANS. — VOILETTES
- CHAUSSETTES ET BAS DE SOIE. — CHEMISES DE SOIRÉES
- CRAVATES. — CHAUSSURES FINES
- OMBRELLES RICHES. — PARAPLUIES. — CANNES
- ARTICLES DE JEUX. — ROULETTES. — TAPIS
- ARTICLES DE VOYAGE

English spoken — Man spricht deutsch

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Imprimerie de Monaco — 1900